

Gestion en autorisation de programme et crédits de paiements n°04.6 Opération création d'équipements fluviaux

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 16/02/04	favorable	séance du 18/02/04	favorable

Suite à la délibération du 20 février 2004 sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisation de programme et crédits de paiements, sur la base des données du PPIF 2004-2007, il est proposé l'AP suivante :

Intitulé : Création d'équipements fluviaux sur l'agglomération bisontine.

Commission concernée : Tourisme - commission n° 11

Service pilote : Direction du Cadre de Vie

Service Tourisme

Présentation du programme :

L'opération liée à la création d'équipements fluviaux sur l'agglomération bisontine, la création d'un bassin pour la base technique de DELUZ, l'aménagement de quais pour la halte fluviale et la capitainerie et la construction de la capitainerie.

Chapitre	Objet	Montant de l'AP à compter de 2004	2004	2005	2006	2007
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EN €						
20	Études					
21	Acquisitions foncières					
21	VRD					
23	Maîtrise d'œuvre					
23	Travaux					
21	Aménagements Équipements					
20	Annonces légales, reprographie, communication, frais divers					
	TOTAL	3 241 000	341 000	1 230 000	890 000	780 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €						
13	Subventions : CG25 CITE - ATSR - UE INTERREG	2 463 000	72 000	1 033 000	736 000	622 000
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	778 000	269 000	197 000	154 000	158 000
Taux de couverture par financement CAGB		24 %	78,9%	16,0%	17,6%	20,3%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide l'autorisation de programme de l'opération création d'équipements fluviaux et son découpage en crédits de paiement sur la période 2004-2007.

Pour extrait conforme,

Le Président